

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 16/12/2020 à 19H30

Le Conseil Communautaire des Quatre Vallées s'est réuni le mercredi 16 décembre 2020 à 19h30 à la salle « René LARCHERON » de Ferrières-en-Gâtinais, avec le respect de la distanciation et des gestes barrières.

Le Conseil Communautaire a été précédé par une présentation de Loiret Numérique sur le déploiement de la fibre à l'abonné.

Date de convocation au Conseil de Communauté : 10/12/2020

M. LARCHERON remercie les membres présents et procède à l'appel des délégués communautaires. Le quorum est atteint.

A la mémoire de M. Didier COP décédé le 19/11/20, M. LARCHERON a proposé aux élus de faire une minute de silence.

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

Présents : Mr Jean-Luc D'HAEGER, Mr Jean-Claude DELLION, Mr Jean-Louis VERCRUYSEN, Mme Françoise BERNARD, Mme Isabelle MARTIN, Mr Joël LELIEVRE, Mr Didier GIBAUT, Mr Jean BERTHAUD, Mme Sophie VRAI, Mr Guy DUSOULIER, Mme Angélique LEROY, Mr Mohamed BEN MAHFOUD, Mr Daniel FRISH, Mme Sylvie DE KILKHEN, Mr Gérard LARCHERON, Mme Sylvie COSTA, Mr Frédéric NERAUD, Mme Muriel CHAUVOT, Mr Jacques DUCHEMIN, Mme Nadia DERRADJI, Mr Alain BEAUNIER, Mme Nathalie ROUX, Mme Evelyne LEFEUVRE, Mr Philippe FOURCAULT, Mme Nadia MARTIN, Mr Éric CAILLARD, Mr Pascal DROUIN, Mme Christine CREUZET, M. Rémi DURAND, Mr Claude MADEC-CLEÏ, Mr Yves ROGER, Mr Éric BUTTET, Mr Joël FACY, Mr Pascal DE TEMMERMAN, Mme Hélène DHAMS, M. Sébastien DEQUATRE, Mme Bernadette PERON, Mr Michel HARANG, Mr Jacques HUC, Mme Céline GADOIS, Mr Claude LELIEVRE, Mme Françoise WOEHRLE, Mme Chantal LAMIGE-ROCHE.

Absents excusés et représentés : Mr Daniel CONSTANT a donné pouvoir à Mme Françoise BERNARD, Mme Delphine PELET a donné pouvoir à Mme Angélique LEROY, Mme Marie-José THOMAS a donné pouvoir à Mme Evelyne LEFEUVRE.

En exercice : 46

Présents : 43

Absents : 0

Pouvoirs : 3

Votants : 46

Assistaient à la réunion :

Pour le personnel de la CC4V, Mme Karine BORDAS (DGS), M. Frédéric SEGURA et Mme Céline MARTIN.

Assistait également, en tant que future DGS de la CC4V, Mme Karine BOUQUET

M. Jean BERTHAUD est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 19 novembre 2020 a été approuvé à l'unanimité, par les élus présents lors de ce conseil.

SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ORDRE DU JOUR

I.	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	4
1.	ACTIONS SOCIALES - SANTÉ	4
A.	Structure de santé intercommunale Ferrières-en-Gâtinais : Lancement de l'opération avec une reprise de la maîtrise d'ouvrage par la CC4V et signature de la convention avec la Région Centre Val de Loire (CC/2020/12/01).....	4
2.	ENFANCE JEUNESSE – PIJ.....	4
A.	Projet jeunesse sur le territoire de la CC4V (CC/2020/12/02).....	4
B.	Labellisation du point information jeunesse (PIJ) (CC/2020/12/03)	5
3.	FINANCES.....	5
A.	Actualisation des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiements (AP/CP) (CC/2020/12/04 à CC/2020/12/07)	5
B.	Etalement des charges de dépenses exceptionnelles relatives à la crise sanitaire COVID-19 (CC/2020/12/08).....	6
C.	Décision Modificative Budgétaire n°3 – Ajouts et/ou virements de crédits en fonctionnement et investissement sur le budget principal de la CC4V (CC/2020/12/09).....	6
D.	Décision Modificative Budgétaire n°4 – Ajouts et/ou virements de crédits en fonctionnement et investissement sur le budget principal de la CC4V (CC/2020/12/10).....	6
E.	Décision Modificative Budgétaire n°5 – Ajouts et/ou virements de crédits en fonctionnement et investissement sur le budget principal de la CC4V (CC/2020/12/11).....	7
E.	Décision Modificative Budgétaire n°3 – Ajouts et/ou virements de crédits en fonctionnement et investissement sur le budget annexe ZAE du Bois Carré (CC/2020/12/12)	7
F.	Décision Modificative Budgétaire n°1 – Ajouts et/ou virements de crédits en fonctionnement et investissement sur le budget annexe ZAE Ecoparc (CC/2020/12/13)	7
G.	Décision Modificative Budgétaire n°2 – Ajouts de crédits en fonctionnement sur le budget annexe de l'Office du Tourisme (CC/2020/12/14)	7
H.	Décision Modificative Budgétaire n°1 – Virements de crédits en fonctionnement sur le budget annexe du SPANC (CC/2020/12/15)	8
I.	Autorisation donnée au Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2020 en section d'investissement (CC/2020/12/16)	8
K.	Office du Tourisme - Reversement des frais du personnel au budget général de la CC4V – Année 2020 (CC/2020/12/17).....	9
4.	COMMUNICATION – TOURISME – CULTURE & PATRIMOINE.....	9
A.	Gîte de Griselles - Adoption des tarifs 2021 et signature d'une convention avec Gîte de France (CC/2020/12/18).....	9
B.	PACT 2019 (Solde): Reversement des subventions aux communes et associations (CC/2020/12/19).....	10
C.	Conservatoire de Musique et de Danse de Montargis – Adoption de l'état des frais 2019 et remboursement à la Ville de Montargis (CC/2020/12/20).....	11
D.	DSIL (part complémentaire) – Musée de site de Sceaux-du-Gâtinais CC/2020/12/21)	12
5.	ACTIONS SPORTIVES.....	12

A.	Convention de mise à disposition avec le tennis de Corbeilles et autres conventions de mise à disposition (CC/2020/12/22)	12
6.	RESSOURCES HUMAINES	12
A.	Création d'un poste d'attaché territorial principal à temps complet à compter du 1 ^{er} janvier 2021 (CC /2020/12/23)	12
7.	TRAVAUX	13
A.	Construction de la future gendarmerie de Ferrières-en Gâtinais : Modalités d'intervention de la CC4V – Délibération modificative sur la convention à signer avec Logemloiret (CC/2020/12/24)	13
B.	Lancement de la transformation l'ancien collège de Ferrières (CC /2020/12/25)	14
8.	Institutions et vie politique	14
A.	Délibération complémentaire et modificative à celle du 19 novembre 2020 sur les élus composant les commissions « Culture et Tourisme » Modification des membres de Dordives (CC 2020/12/26)	14
10.	AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES À DÉLIBÉRATION – Information du Conseil	15
A.	Décisions prises en application de l'Article L. 5211-10 du CGCT : Délégations au Président par le Conseil Communautaire	16
B.	Décisions prises par le Bureau du 07/12/2020 en vertu d'une délégation du conseil de communauté	16
11.	TRAVAUX DES COMMISSIONS	17
1)	Actions Sociales, Santé, Maison de santé – Mme Evelyne LEFEUVRE	17
2)	Développement Economique & Commerce – M. Rémi DURAND	17
3)	Finances – Mme Muriel CHAUVOT	18
4)	Environnement, Mobilité, Transition écologique – M. Jean BERTHAUD	18
5)	Communication, Tourisme, Culture et Patrimoine – Mme Hélène DHAMS	18
6)	Bâtiments, Travaux – M. Pascal DROUIN	19
7)	Aménagement de l'espace, Urbanisme – Mme Sylvie COSTA	20
8)	Voiries, Réseaux – M. Joël LELIEVRE	20
9)	Action Enfance Jeunesse – M. Claude MADEC-CLEÏ	20
10)	Eau & assainissement – M. Jean-Louis VERCROYSEN	20
11)	Actions sportives – M. Guy DUSOULIER	21
12.	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES	22
A.	RAPPEL DES PROCHAINES RÉUNIONS DE BUREAU ET CONSEIL DE COMMUNAUTÉ	22

I. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1. ACTIONS SOCIALES - SANTÉ

A. Structure de santé intercommunale Ferrières-en-Gâtinais : Lancement de l'opération avec une reprise de la maîtrise d'ouvrage par la CC4V et signature de la convention avec la Région Centre Val de Loire (CC/2020/12/01)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

NE PLUS CONFIER à Logemloiret la construction de cette structure mais que ce soit la CC4V, maître d'ouvrage.

AUTORISER le Président à

- **ENGAGER** les procédures de passation des marchés de programmiste et / ou d'assistant à maître d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et autres prestations intellectuelles relatifs à cette opération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tous documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de programmiste et / ou d'assistant à maître d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre et autres prestations intellectuelles relatifs à l'opération, ainsi que toute décision ou tout document concernant leurs avenants, sous réserve de la compétence de la commission d'appel d'offres.

CONCLURE, METTRE en place et **SIGNER** la convention de mise à disposition de locaux avec la Région Centre Val de Loire ainsi que tout autre document en découlant.

PRECISER que les statuts de la CC4V devront, le cas échéant, être modifiés si besoin.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITÉ**

Pour :

Contre :

Abstention :

2. ENFANCE JEUNESSE – PIJ

A. Projet jeunesse sur le territoire de la CC4V (CC/2020/12/02)

M. LARCHERON indique que les élus doivent choisir une des deux propositions figurant dans le projet jeunesse.

M. MADEC-CLEI précise que la 1^{ère} proposition serait l'idéal dans l'absolu et la 2^{ème} proposition correspond au minimum pour mettre en place le service. Avec Mme BORDAS et M. SEGURA, ils ont travaillé, depuis 2 mois, sur le projet afin de respecter les exigences budgétaires. Il tient à préciser que le service jeunesse est un investissement pour l'avenir. Lors de la commission, il a indiqué qu'à titre professionnel il avait reçu de nombreux jeunes, et qu'une place de prison coûte cher, soit 80 000 €, l'équivalent d'une place de crèche à Paris. Afin d'éviter que certains jeunes du territoire finissent en prison, il faut, ce soir, prendre une décision.

M. LARCHERON propose de retenir la solution n°2 dans un premier temps. Au cours de l'année 2021, il sera possible de délibérer de nouveau afin d'activer la solution n°1.

Pour la mise en place du projet prévue en janvier 2021, le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

DONNER un accord de principe pour la réalisation du projet en validant la **2^{ème} proposition** énumérée dans le projet et en répondant aux besoins sur ce secteur du territoire

AUTORISER le Président à effectuer et à procéder à toutes les formalités techniques et administratives

nécessaires pour l'ouverture de ce dossier,

ENGAGER ET MANDATER les dépenses nécessaires et rechercher tout financement dans la limite de ses délégations

PRECISER qu'une délibération qui acte la création officielle et l'ouverture de postes seront nécessaires suite à la saisine du Comité Technique.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITÉ**

Pour :

Contre :

Abstention :

B. Labellisation du point information jeunesse (PIJ) (CC/2020/12/03)

M. MADEC-CLEI précise que cette délibération est en lien étroit avec le projet jeunesse, sur les communes de Corbeilles, Dordives et Ferrières.

M. LARCHERON indique que c'est à destination des jeunes, sortant du collège, qui ont besoin d'information (orientations, etc.).

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

DELIBERER ET VALIDER la labellisation du PIJ à compter du 1^{er} janvier 2021 auprès des instances du CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse) et du CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse).

AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer le dossier de labellisation et tout autre document relatif à cette affaire.

AUTORISER l'achat du matériel nécessaire à son fonctionnement et de solliciter tout financement.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITÉ**

Pour :

Contre :

Abstention :

M. MADEC-CLEI remercie les élus pour les actions envers les jeunes du territoire.

3. FINANCES

A. Actualisation des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiements (AP/CP) (CC/2020/12/04 à CC/2020/12/07)

Dojo de Ferrières-en-Gâtinais (CC/2020/12/04)

Gendarmerie (CC/2020/12/05)

Musée de Sceaux (CC/2020/12/06)

Tennis (Bignon, Corbeilles, Dordives, Fontenay, Mignères) (CC/2020/12/07)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

REPORTER les Crédits de Paiements 2020 sur l'année 2021.

INSCRIRE ces crédits correspondants au budget 2021.

AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous documents relatifs à cette affaire

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITÉ**

Pour :

Contre :

Abstention :

B. Etalement des charges de dépenses exceptionnelles relatives à la crise sanitaire COVID-19 (CC/2020/12/08)

Mme CHAUVOT précise que ce montant de 136 839 € va impacter le budget 2021 et la capacité d'autofinancement de la CC4V. L'échelonnement sur 3 ans permettra de disposer de 40 000 €/an et ainsi d'augmenter la capacité d'autofinancement.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

AUTORISER l'étalement sur 3 ans des charges liées à la COVID-19 des opérations listées dans l'état détaillé ci-joint. Ces dépenses exceptionnelles représentent, en effet, une charge financière en section de fonctionnement de **136 839 €** impactant la C.A.F.

INSCRIRE les crédits nécessaires à la passation de ces opérations d'ordre à la Décision Modificative 3 pour l'exercice 2020 et seront inscrits aux budgets primitifs des exercices suivants.

AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITÉ**

Pour :

Contre :

Abstention :

C. Décision Modificative Budgétaire n°3 – Ajouts et/ou virements de crédits en fonctionnement et investissement sur le budget principal de la CC4V (CC/2020/12/09)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

ADOPTER la Décision Modificative n°3 pour ajouts et virements de crédits en Fonctionnement et Investissement : ajout de crédits de 71 973 € liés au remboursement des charges de personnel du Budget Annexe de l'Office de Tourisme au Budget Principal car les charges de personnel sont payées au budget principal.

AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITÉ**

Pour :

Contre :

Abstention :

D. Décision Modificative Budgétaire n°4 – Ajouts et/ou virements de crédits en fonctionnement et investissement sur le budget principal de la CC4V (CC/2020/12/10)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

ADOPTER la Décision Modificative n°4 pour ajouts et virements de crédits en Fonctionnement et Investissement (en annulation de la Décision Modificative 1 suite à une erreur de saisie).

AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITÉ**

Pour :

Contre :

Abstention :

E. Décision Modificative Budgétaire n°5 – Ajouts et/ou virements de crédits en fonctionnement et investissement sur le budget principal de la CC4V (CC/2020/12/11)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

ADOPTER la Décision Modificative n°5 pour ajouts et virements de crédits en Fonctionnement et Investissement (reprise et nouvelle saisie de la Décision Modificative 1 pour validation).

AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITÉ**

Pour :

Contre :

Abstention :

E. Décision Modificative Budgétaire n°3 – Ajouts et/ou virements de crédits en fonctionnement et investissement sur le budget annexe ZAE du Bois Carré (CC/2020/12/12)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

ADOPTER la Décision Modificative n°3 pour ajouts et virements de crédits en Fonctionnement et Investissement (en régularisation d'une mauvaise saisie de la DM 1).

AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITÉ**

Pour :

Contre :

Abstention :

F. Décision Modificative Budgétaire n°1 – Ajouts et/ou virements de crédits en fonctionnement et investissement sur le budget annexe ZAE Ecoparc (CC/2020/12/13)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

ADOPTER la Décision Modificative n°1 pour ajouts et virements de crédits en Fonctionnement et Investissement.

AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITÉ**

Pour :

Contre :

Abstention :

G. Décision Modificative Budgétaire n°2 – Ajouts de crédits en fonctionnement sur le budget annexe de l'Office du Tourisme (CC/2020/12/14)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

ADOPTER la Décision Modificative n°2 pour ajouts de crédits en Fonctionnement : +71 973 € de charges de personnel à rembourser au budget principal de la CC4V

AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITÉ**

Pour :

Contre :

Abstention :

H. Décision Modificative Budgétaire n°1 – Virements de crédits en fonctionnement sur le budget annexe du SPANC (CC/2020/12/15)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

ADOPTER la Décision Modificative n°1 pour virement de crédits en Fonctionnement.

AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITÉ**

Pour :

Contre :

Abstention :

I. Autorisation donnée au Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2020 en section d'investissement (CC/2020/12/16)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, d' :

AUTORISER le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris dans les crédits afférents au remboursement de la dette.

AFFECTER les crédits aux différents chapitres budgétaires comme détaillé ci-dessous :

Ouverture Quarts de Crédits pour le BP 2021				
<i>sur des dépenses à venir non encore engagées</i>				
	Fct	Opé	BP 2020 au chapitre	1/4 Crédits à ouvrir sur BP 2021
20 - Immobilisations Incorporelles				
Au chapitre			249 569,53	62 300,00 €
21 - Immobilisations corporelles				
Au chapitre			134 461,64	33 600,00 €
23 - Immobilisations en cours				
Au chapitre			6 327,33	1 500,00 €
Quarts de Crédits par Opérations				76 000,00 €
Ancien collègue	41	O47	35 000,00	8 750,00 €
Maison de Santé	5	530	140 000,00	35 000,00 €
Mobilité continuité cyclabe	82	609	20 000,00	5 000,00 €
Moulin brûlé	3	520	20 000,00	5 000,00 €
Pays à vélo	9	604	20 000,00	5 000,00 €
Multisports Corbeilles	41	510	69 000,00	17 250,00 €
				173 400,00 €

INSCRIRE ces crédits correspondants au budget 2021

AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous documents relatifs à cette affaire

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITÉ**

Pour :

Contre :

Abstention :

K. Office du Tourisme - Reversement des frais du personnel au budget général de la CC4V – Année 2020 (CC/2020/12/17)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

APPROUVER le versement de frais de fonctionnement de l'Office du Tourisme à hauteur de 71 973€ au budget général de la C.C.4.V pour l'année 2020.

	Réalisations 2020
Personnel (salaires + charges)	70 947,30 €
Séverine Rogue (100%) : Responsable Peggy Guillemot (100%) : accueil + conseillère séjour +régisseur Aurélie Gousset (1%) : accueil CC4V Karine Bordas (2%) : DGS Emeline Framboisier (30%) : coordo tourisme/culture Valérie Garnier (3%) : mandatement OT Valérie Baudouin (2%) : cheffe compta : prépa BA + DM Nicolle Doring (5%) : RH Femme de ménage (17%) et technicien (1%) CDG 45 (3,8€/BS, soit 2 BS des agents directement sur l'OT et 1 autre pour les agents hors OT)	70 947,30 €
Autres charges de gestion (frais généraux)	
Forfait de 0,17 % sur les charges à caractère général de la CC4V	1 025,82 €
TOTAL GÉNÉRAL	71 973,12 €
	Arrondi à 71 973 €

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITÉ**

Pour :

Contre :

Abstention :

4. COMMUNICATION – TOURISME – CULTURE & PATRIMOINE

Mme DHAMS présente les délibérations relatives à ses commissions.

A. Gîte de Griselles - Adoption des tarifs 2021 et signature d'une convention avec Gîte de France (CC/2020/12/18)

Mme DHAMS indique que les élus de la Commission Tourisme se sont rendus au Gîte de Griselles afin de mettre en adéquation les tarifs du gîte par rapport à la structure. Il a été décidé de diminuer et simplifier les tarifs du gîte. Des travaux sont envisagés au gîte, par les services techniques de la CC4V, afin d'en faciliter l'accès.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de/d' :

VOTER les tarifs 2021 applicables dès le 1^{er} Janvier 2021, comme suit :

	Tarifs 2021
Location configuration gîte d'étape	
Location par personne	24,00 €
Location enfant occupant 1 lit	5,00 €
Location par personne - Semaine (6 nuits)	116,00 €
Location enfant occupant 1 lit – Semaine (6 nuits)	28,00 €
Location privative meublé de tourisme	
Location – 1 nuit	250,00 €
Location – 2 nuits	400,00 €
Location – 7 nuits	600,00 €
Caution	515,00 €
Forfait ménage (option)	74,00 €

FACTURER aux occupants le coût réel du ou des matériel(l)s cassé(s) ou disparu(s). La caution ne sera restituée aux occupants qu'après règlement de la facture complémentaire.

AUTORISER la signature d'une convention et de la charte du réseau afin de faciliter la commercialisation, de simplifier le système de réservation du gîte et de proposer une meilleure communication. La taxe de séjour intercommunale sera directement collectée par Gîte de France et reversée à la CC4V.

AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision de Bureau : **UNANIMITÉ**

Pour :

Contre :

Abstention :

B. PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) 2019 (Solde) : Reversement des subventions aux communes et associations (CC/2020/12/19)

Mme DHAMS précise que le PACT est constitué de subventions de la Région CVL dont les fonds transitent et sont gérés par la CC4V. Le PACT finance 40 % du budget artistique de la manifestation, ce montant est divisé en 2 avec un acompte (avant) et le solde (après la manifestation). Mme DHAMS attire l'attention sur l'estimation (coût) de la manifestation. Si l'estimation est très élevée, les 40 % vont s'appliquer sur ce montant. Si le réalisé est très inférieur à l'estimation, le calcul des 40 % va être réajusté à ce montant. Le solde sera donc très différent de ce qui était envisagé. Le 1^{er} acompte est donc plus élevé que le montant définitif. Certaines communes étaient donc redevables à la CC4V. En 2020 et par solidarité, la CC4V n'a pas demandé le remboursement aux communes.

Afin d'éviter ces malentendus, Mme DHAMS propose de prendre rendez-vous avec Mme FRAMBOISIER de la CC4V pour la rédaction du dossier, afin d'établir les estimations au plus juste.

Dans le cadre du PACT 2019, la Région prévoyait de verser initialement 41 000 €. Le versement à la CC4V était évalué à environ 20 000 €, mais des manifestations n'ont pas eu lieu. Le montant définitif est donc de 13 609.07 €. Le solde, comprenant la réserve, s'élève donc 15 567.07 €.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

AUTORISER le versement du solde, d'un montant de 13 609,07 € + 1 958 € (réserve) = 15 567,07 €, relatif au PACT 2019, aux communes et associations selon la répartition indiquée ci-dessous :

Commune de Dordives	
Spectacle russe	636,00
Chœur Chantecléry	
Concert Polychoralité	370,00

Association Pleins Jeux, Concert <i>L'Italie l'Amour et le diable</i> Concert le Chœur de l'Armée française	794,00 1060,00
Association Club Photo Dordivois Festiphot'45	0,00
Maison des Métiers d'Art Exposition, <i>La musique indienne et les instruments de l'inde</i> Concert de musique indienne, <i>Amrat Hussein Brothers Trio</i>	515,00 442,00
Commune de Ferrières-en-Gâtinais Concert de Pentecôte	572,00
Association Fêtes Historiques de Ferrières Les Nocturnes de Ferrières	10 700,50
Théâtre Passion en Vallée du Betz <i>Impair et Pair</i>	477,57
TOTAL	13 609,07 € (+1 958 € de réserve = 15 567,07 €)

PRECISER que ces crédits sont inscrits au budget de la CC4V.

AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITÉ**

Pour :

Contre :

Abstention :

C. Conservatoire de Musique et de Danse de Montargis – Adoption de l'état des frais 2019 et remboursement à la Ville de Montargis (CC/2020/12/20)

Mme DHAMS indique les cours du conservatoire ont repris ce jour et jusqu'aux vacances scolaires.

Dans les propositions financières adressées à la CC4V par le conservatoire, ils n'avaient pas retiré les frais de fonctionnement de la CC4V. Pour l'année 2019-2020, il y a 64 élèves de la CC4V. En 2019, le coût d'un élève est de 1 991.33 €. Cependant, depuis 2016, le coût de l'élève n'a pas été réévalué (1760.14 €/élève). Le conservatoire propose de conserver le montant de 2016 avec une augmentation de 3 %, soit 1812.94 €. Pour 2019, le total de la participation financière de la CC4V s'élève à 109 008.38 €.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente en charge des finances à régler l'état des frais pour l'année 2019 pour un montant total de 109 008,38 € participation de la CC4V au Conservatoire de Musique de Montargis géré par la ville de Montargis, conformément à l'annexe en pièce jointe.

AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente en charge des finances à signer tout document relatif à cette affaire.

PRÉCISER que les crédits sont inscrits au BP 2020.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITÉ**

Pour :

Contre :

Abstention :

D. DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) (part complémentaire) – Musée de site de Sceaux-du-Gâtinais **CC/2020/12/21**

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

ADOPTER le plan de financement ci-dessus :

Dépenses	H.T.	Recettes	H.T.	%
Travaux	1 084 396 €	DSIL (part complémentaire)	562 389 €	51,8 %
		DRAC	188 370 €	17,5 %
		PETR (hors voirie)	115 267 €	10,6 %
		Autofinancement	218 370 €	20,1 %
TOTAL	1 084 396 €	TOTAL	1 084 396 €	100 %

SOLLICITER une subvention au titre de la DSIL (part complémentaire).

CHARGER le Président de toutes les formalités et de signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITÉ**

Pour :

Contre :

Abstention :

5. ACTIONS SPORTIVES

M. DUSOULIER présente la délibération relative à sa commission.

A. Convention de mise à disposition avec le tennis de Corbeilles et autres conventions de mise à disposition **CC/2020/12/22**

M. DUSOULIER indique que cela concerne la mise à disposition des terrains de tennis de Corbeilles et Mignères à l'association TAC (Tennis Avenir Corbeillois), utilisation à titre gratuit de leurs adhérents.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

AUTORISER le Président à signer cette convention et tout autre document s'y rapportant mais également toute autre convention de mise à disposition pour les équipements sportifs à titre gratuit.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITÉ**

Pour :

Contre :

Abstention :

6. RESSOURCES HUMAINES

A. Création d'un poste d'attaché territorial principal à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021 **CC /2020/12/23**

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

CRÉER un poste d'attaché principal à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021.

MODIFIER le tableau des emplois.

PRECISER que, le cas échéant, ce poste pourra être pourvu par des contractuels prévus par les textes en vigueur (hors saisonniers et accroissement temporaire d'activité).

INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITÉ**

Pour :

Contre :

Abstention :

7. TRAVAUX

M. DROUIN présente les délibérations relatives à sa commission.

A. Construction de la future gendarmerie de Ferrières-en Gâtinais : Modalités d'intervention de la CC4V – Délibération modificative sur la convention à signer avec Logemloiret (CC/2020/12/24)

M. DROUIN indique qu'il s'agit de la contribution de la CC4V (300 000 €) pour la construction de la Gendarmerie avec Logemloiret.

M. LARCHERON précise qu'il s'agit de la signature de la convention avec Logemloiret afin de répartir les charges et attributions de chacun. Logemloiret sera maître d'ouvrage pour les logements et la CC4V pour les locaux techniques. Logemloiret assurera la co-maîtrise d'ouvrage et/ou la maîtrise d'œuvre pour les locaux techniques, car l'architecte et les entreprises de travaux seront les mêmes étant donné que la Gendarmerie constitue un seul et unique chantier. La CC4V finance les terrains et les locaux techniques, Logemloiret finance les logements des gendarmes. La CC4V doit financer une partie du reste à charge et apporter une soulte. Les contraintes relatives à la sécurité et aux logements ne cessent d'augmenter. M. LARCHERON va renouveler les demandes d'aides et de co-financement auprès des communes (Paucourt, Cepoy, Corquilleroy). Il précise que la CC4V percevra un loyer pour les locaux techniques. La CC4V effectuera les demandes de subventions pour la maîtrise d'ouvrages des locaux techniques.

M. BERTHAUD trouve que la participation de l'Etat est faible dans ce type de projet. La Gendarmerie c'est un droit régalien et malgré ce fait, ce sont les collectivités qui ont la charge la plus importante. Il est souhaitable que la DETR puisse financer ce projet. Il est notable que la Gendarmerie est indispensable mais il faut noter le désengagement de l'Etat pour ce projet.

M. LARCHERON a finalisé la négociation pour l'acquisition du terrain avec Mme AVRIL. Le montant est de 17 €/m² conformément à l'avis des domaines. Une décision de bureau sera prise rapidement afin de finaliser la vente chez le Notaire.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

VALIDER la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Logemloiret.

AUTORISER le Président à la signer ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

PRECISER que les autres points de la délibération n°2020/01/07 du 23 janvier 2020 restent inchangés.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITÉ**

Pour :

Contre :

Abstention :

B. Lancement de la transformation l'ancien collège de Ferrières (CC /2020/12/25)

Suite à la réunion du 20/11/20, M. DROUIN indique que la 2^{ème} solution a été retenue, avec quelques modifications. Une nouvelle réunion aura lieu afin de finaliser le projet. Le budget correspondant s'élève à plus de 8 000 000 € sur plus 5 000 m² de bâti.

M. LARCHERON propose, à l'occasion d'une réunion en janvier 2021, de présenter le projet de transformation de l'ancien collège, élaboré par Avensia, avec les 2 scénarios.

M. BERTHAUD dit que la somme présentée est importante, et qu'il est indispensable d'avoir une idée des conventions de mise à disposition pouvant être négociées avec les partenaires qui occuperaient les locaux.

Dans ce projet, il est prévu d'y accueillir les bureaux de la CC4V avec l'Enfance-Jeunesse, le PIJ, les bureaux de l'ASTAF, bureaux de l'ADAPT, Gâtinais Emploi, un espace de co-working, etc. Il y a également les logements qui devront être réhabilités pour être mis en location, et aussi une cuisine centrale.

Les projets d'aménagements seront différenciés afin de faire les demandes d'aides correspondantes. Les conditions d'éligibilité sont distinguées suivant les projets.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

ENGAGER les procédures de passation des marchés de maîtrise d'œuvre et autres prestations intellectuelles relatifs à l'opération de transformation de l'ancien collège de Ferrières.

AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tous documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de maîtrise d'œuvre et autres prestations intellectuelles relatifs à l'opération de transformation de l'ancien collège de Ferrières, ainsi que toute décision ou tout document concernant leurs avenants, sous réserve de la compétence de la commission d'appel d'offres.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITÉ**

Pour :

Contre :

Abstention :

8. Institutions et vie politique

A. Délibération complémentaire et modificative à celle du 19 novembre 2020 sur les élus composant les commissions « Culture et Tourisme » Modification des membres de Dordives (CC 2020/12/26)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

MODIFIER, à nouveau la composition des commissions comme mentionné ci-dessous, afin qu'elles ne dépassent pas 20 élus.

- Mme Magalie SAUTREUIL : commission environnement, mobilité, transition écologique
- M. Stéphane HARDY : commission finances (il ne fera plus partie des commissions tourisme et communication)
- M. Fabrice THIEBAULT (en remplacement de M. Florian FANTASIE, démissionnaire) : commission urbanisme

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITÉ**

Pour :

9. POINT SUR LA COMPÉTENCE MOBILITÉ

M. BERTHAUD évoque les échanges de la commission « Mobilité » qui s'est déroulée le 14/12/20 et les nombreuses informations s'y référant.

Avant 2019, la compétence Mobilité était uniquement mis en œuvre par l'AME. A partir de 2019, la compétence Mobilité doit être étendue aux territoires et intercommunalités. Cette compétence est très vaste et comprend :

- Transport quotidien (lignes de bus régulières, SNCF (Gares Dordives, Fontenay, Montargis) ;
- Différentes options : vélo, covoiturage, voiture électrique à disposition, etc.

La CC4V doit mener une réflexion sur la prise de la compétence Mobilité, en parallèle avec le PETR et M. DIGEON, Vice-Président PETR en charge de cette compétence.

Les 3 EPCI autour de l'AME pourraient prendre la compétence Mobilité et la déléguer au PETR. Aujourd'hui, la compétence Mobilité est une compétence de la Région CVL. Si le PETR et les EPCI prennent la compétence Mobilité, ils pourraient bénéficier de subventions.

A ce jour, l'AME lève la taxe Mobilité auprès des entreprises, ce qui représente environ 2 millions €. Si les EPCI prennent la compétence, cela représenterait près 1.2 millions € supplémentaires. Ce seraient donc des charges en plus pour les entreprises sachant que le contexte actuel est difficile.

A noter que les besoins des EPCI sont différents de ceux de l'AME. La CC4V a ses propres spécificités géographiques, les flux sont différents suivants les communes.

Qui du transport scolaire via les syndicats existants ? Comment seront-ils intégrés ? Est-ce que le rail sera intégré ?

Une nouvelle commission sera organisée en janvier 2021 afin d'échanger sur cette problématique.

M. LARCHERON précise que la levée de la taxe Mobilité est possible uniquement si l'on met en place un service de transport collectif régulier. Cela engendre des dépenses et la mise en place d'une Délégation de Service Public.

Actuellement, les syndicats de transports collèges/lycées sont une AO2 (Autorité Organisatrice de 2nd rang) déléguée par la Région CVL. Quid des transports des enfants aux piscines de la CC4V ? Qui sera compétent le PETR ou la Région CVL ?

M. BERTHAUD indique que si la CC4V ne prend pas la compétence Mobilité, la Région CVL la conserve. La Région pourra déléguer mais il n'y aura pas financement. Cela sera géré par les fonds propres de la CC4V. Cependant, la CC4V peut ne pas prendre la totalité de la compétence Mobilité. Il faut réfléchir sur les priorités de la CC4V, avec le PETR ?

M. NERAUD complète les propos de M. BERTHAUD avec des informations qu'il vient de recevoir du responsable de la plateforme mobilité du PETR. Dans un des 4 EPCI, s'il y a des lignes de transport régulier sur un EPCI, cela suffit pour instituer le versement de la taxe mobilité sur l'ensemble du territoire. Il n'est pas nécessaire de créer des lignes régulières sur les 3 autres EPCI.

En référence au mail reçu le 16/12 du responsable de la plateforme mobilité du PETR, la lecture des textes par l'Etat et la Région CVL diverge. La DREAL indique que la CC4V peut prendre la compétence Mobilité mais pas tous les aspects. La Région CVL indique que dès lors que le PETR prend la compétence Mobilité, il devrait récupérer l'ensemble du réseau REMI y compris le scolaire. Il est évident que si le PETR doit récupérer le transport scolaire, il devrait créer un service qui sera financé par les EPCI (puisque le PETR ne peut pas lever de taxe). Il faut donc poursuivre les réflexions sur la possibilité de mettre en place des transports à la demande par le PETR via les EPCI et que le transport scolaire REMI soit conservé par la Région CVL.

M. NERAUD précise qu'une réunion en visioconférence se déroulera le **15/01/2020 à 15 heures avec la Région CVL.**

Actuellement, l'AME n'a pas besoin de créer un service Mobilité puisqu'elle a une DSP. Le PETR, grâce aux versements mobilité, pourrait financer un service de transport à la demande sur le reste du territoire. Cependant, si le PETR devait prendre également le transport scolaire, il faudrait créer un service, financé par la Région CVL au titre d'une délégation de la compétence.

M. LARCHERON indique que si la compétence est transférée, il y aurait également un transfert de charges correspondantes.

M. NERAUD précise que lorsque le CD 45 a transféré la compétence à la Région CVL, le personnel des 6 départements a été transféré à la Région CVL, ainsi que le financement assuré par le département sur les bases des dépenses de la dernière année. Si ces dispositions sont mises en place au PETR, cela changerait les dimensions du PETR.

M. BERTHAUD développe en indiquant que le PETR devrait mettre en place des marchés d'appels d'offres, en plus de la création de services. Il s'agit d'un service de proximité pour lequel il faudra rechercher des équipements.

M. NERAUD indique que si la Région CVL conserve la compétence, elle n'aura pas la possibilité d'instituer la taxe et qu'elle ne pourra pas financer le transport à la demande dans les 6 départements. Deux possibilités pour le PETR :

- Soit le PETR et les EPCI prennent la compétence Mobilité et cela sera lourd à porter ;
- Soit le PETR et les EPCI ne prennent pas la compétence Mobilité et aucun progrès dans le transport des voyageurs.

La Région CVL n'ayant pas de recette nouvelle, elle ne pourra financer un nouveau service.

M. BERTHAUD rappelle qu'il y a de nombreuses difficultés et que la levée de la taxe peut fonctionner à l'AME avec les entreprises, cela sera sans doute plus compliqué en milieu rural.

10. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES À DÉLIBÉRATION – Information du Conseil

A. Décisions prises en application de l'Article L. 5211-10 du CGCT : Délégations au Président par le Conseil Communautaire

20/36 du 24 novembre 2020	Signature de tout document relatif aux demandes de subventions auprès d'organismes dans le cadre des vacances apprenantes (12 000€ - subvention Jeunesse/Sport liée aux vacances apprenantes - Covid 19)
20/37 du 23 novembre 2020	Régie de recette pour la piscine de Ferrières en Gâtinais
20/38 du 23 novembre 2020	Régie de recettes pour la piscine de Corbeilles
20/39 du 27 novembre 2020	Signature de la convention de formation relative au BPJEPS AAN (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialisation Activités Aquatiques et Natation).

B. Décisions prises par le Bureau du 07/12/2020 en vertu d'une délégation du conseil de communauté

DB/2020/12/01	ZAE Fontenay – Vente de terrain à M. VAILLANT
DB/2020/12/02	Enfance – Jeunesse – Convention avec la CAF
DB/2020/12/03	Office de Tourisme de Ferrières et des Quatre Vallées – Adoption des tarifs 2021

11. TRAVAUX DES COMMISSIONS

1) Actions Sociales, Santé, Maison de santé – Mme Evelyne LEFEUVRE

Dans le cadre du projet de Maison de Santé, Mme LEFEUVRE indique que le rendez-vous du 11/12/20 avec Cap Loiret a été reporté en raison de problèmes de santé. Des échanges en visioconférence ont pu avoir lieu, avec la personne en charge de la démographie médicale dans le Loiret, en présence de M. LARCHERON, Mme BORDAS et M. BEAUVAIS. Cette personne nous a fait part de son analyse du territoire de la CC4V, de la prise en charge des patients, de l'accès aux soins. Elle a précisé que la CC4V était dans une zone sous-dotée.

Suite à l'annonce de la Région CVL, le coordonnateur du contrat local de santé est revenu vers la CC4V et ses communes afin de connaître les locaux disponibles. Mme LEFEUVRE lui a fait part de la volonté du Président de la CC4V de solliciter un programmiste afin d'établir un devis sur l'étude du centre de santé, sur laquelle la CC4V vient de délibérer. Le coordonnateur est prêt à nous accompagner dans les démarches relatives au financement, éligible à 80 % dans le cadre du plan Etat-Région. Un rendez-vous est programmé le 11/01/21 avec le coordonnateur afin de lui communiquer les éléments à notre disposition.

Mme LEFEUVRE indique que des associations se manifestent auprès de la CC4V, comme Gâtinais progrès, qui souhaiterait une subvention, pour la recherche de médecins pour notre territoire. A ce titre, cette association sollicite les communes et la CC4V.

Mme LEFEUVRE a reçu un mail de ASET Recrutement, Paris, ayant des partenaires ruraux et européens, qui propose des médecins, chirurgiens et kinésithérapeutes. Pour ces demandes, il faut être prudent.

Mme LEFEUVRE indique que ce projet va démarrer en 2021, et que M. LARCHERON, à ce titre, a annoncé au CD 45 que la CC4V réalisera l'étude en 2021, les travaux en 2022 et l'ouverture en 2023, afin de pouvoir accueillir ces professionnels salariés. Sans oublier les pôles satellites.

M. BERTHAUD tient à ajouter que sur les pôles relais, Corbeilles et Dordives possèdent des équipements. Il n'y a pas que la maison de santé. Mme LEFEUVRE précise que cela est intégré dans le projet.

2) Développement Economique & Commerce – M. Rémi DURAND

M. DURAND précise que la commission ne s'est pas réunie mais qu'il a fallu répondre aux différentes problématiques liées à la COVID-19. Le dispositif Click & Collect a été mis en place pour les TPE, mais malheureusement il n'a pas eu beaucoup de succès. Le CD 45 et la CCI vont mettre des formateurs à disposition des TPE afin faciliter leurs utilisations de Click & Collect.

M. DURAND indique qu'il y a un projet de création de ferme pédagogique, pour un maraîchage biologique. A la demande de la Chambre d'Agriculture, ce projet va permettre de contre-carrer un peu le projet de l'Ecoparc de Ferrières, car il est « plus vert ». 3 porteurs de projets ont présenté leurs projets, qui sont à l'étude.

M. DURAND rappelle que la CC4V a validé la vente d'une parcelle à l'entreprise VAILLANT. Il est important de le souligner, que malgré la période difficile, des entreprises locales continuent d'investir et de s'agrandir.

M. DURAND indique que la Région CVL a lancé un appel à projets, à destination des unions commerciales afin de contre-carrer l'effet COVID-19. Il rappelle qu'il n'y a qu'une union commerciale sur la CC4V, à Ferrières, l'UCA (Union des Commerçants et Artisans).

M. LARCHERON complète les propos de M. DURAND, en précisant que l'union commerciale de Ferrières a bénéficié d'une aide de 4 000 € de la CCI, compte-tenu du nombre d'inscrits (40). Cette aide sera retranscrite sous forme de chèques, à consommer dans les commerces inscrits à l'UCA.

M. DURAND rappelle que M. LARCHERON a reçu, avec Loiret Orléans Eco, des entreprises, dans le cadre du plan de relance du gouvernement. M. LARCHERON complète en indiquant que les entreprises doivent être

dans une perspective d'investissement. Si elles sont freinées dans leur production, cela ne va pas les inciter à investir.

Lors de l'entretien avec AMC Industrie (tailles de mousse à la demande, coffrets de bijoux et parfumerie), ils ont fait part de leur dépôt de permis de construire (agrandissement d'un bâtiment) et l'achat d'une entreprise d'Orléans qui est intégrée à celle de Ferrières. Cette entreprise doit se réinventer afin de faire face à la situation, pour proposer des produits moins polluants (mousse dérivée de produits pétroliers) et réaliser les études correspondantes.

Pour REDEX, cette période est plus compliquée car ils font presque 80 % d'exportation (Inde, Chine, etc.). Etant donné que les voyages sont interrompus, la production est donc diminuée puisqu'ils travaillent à temps partiel. Les aides de l'Etat leur permettent de se maintenir, mais il s'agit de prêts garantis. Leur carnet de commandes est rempli mais ils ne peuvent pas expédier, vendre et installer leurs produits.

3) Finances – Mme Muriel CHAUVOT

Mme CHAUVOT fait un point sur les finances au 16/12/2020 :

- Fonctionnement :
 - o Recettes :
 - Budget : 8 549 031 € ;
 - Réalisés : 7 064 392 € ;
 - o Dépenses :
 - Budget : 14 099 729 € ;
 - Réalisés : 7 054 161.31 € ;
- Investissement :
 - o Dépenses :
 - Budget : 4 754 543 € ;
 - Réalisés : 1 411 572 € ;
 - o Recettes :
 - Budget : 3 621 428 € ;
 - Réalisés : 2 183 123 € ;

Mme CHAUVOT fait part à l'assemblée de la fermeture de la Trésorerie de Ferrières au 31/12/20. Les communes vont sans doute rencontrer des difficultés pour remettre en route le système (facturations, paiements) au 01/01/2021. Les administrés risquent de se retourner vers les Mairies pour connaître les démarches à entreprendre envers le Trésor Public.

M. LARCHERON indique qu'il était envisagé, initialement, une fermeture de la Trésorerie de Ferrières en 2022/2023. La décision a été prise brutalement. La Trésorerie de Ferrières a un préavis de 6 mois sur les locaux. Si la fermeture avait été programmée, il aurait pu économiser 6 mois de loyers. La fermeture va engendrer des difficultés, notamment pour les régies de recettes, à déposer chez le buraliste ou à Montargis (fréquence de dépôt). Lorsque l'on parle d'écologie, on va faire des allers-retours à Montargis pour déposer 150 € de régie. Cherchez l'erreur ?

4) Environnement, Mobilité, Transition écologique – M. Jean BERTHAUD

M. BERTHAUD indique qu'une autre commission s'est déroulée, avec des débats constructifs sur les éoliennes et l'intégration dans le PLUi de la CC4V. Une rencontre va se dérouler prochainement avec le Préfet du Loiret. Lors de cette réunion, les discussions se sont poursuivies sur la mise en place du dispositif Eco Habitat. Il semble qu'il y aura prochainement un référendum sur la transition écologique.

5) Communication, Tourisme, Culture et Patrimoine – Mme Hélène DHAMS

- Culture et Patrimoine – M. Philippe FOURCAULT (conseiller délégué)

Concernant le tourisme, Mme DHAMS indique que la 1^{ère} réunion du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme a eu lieu le 10/12/20. Il est composé d'hébergeurs, restaurateurs et d'élus, afin de faire naître le

partenariat de tous les acteurs locaux du tourisme. Cette 1^{ère} réunion d'installation avait pour but de connaître leurs attentes, leurs appréciations actuelles sur ce qu'est l'Office de Tourisme. Ils semblaient satisfaits mais souhaitent développer un réseau entre les différents acteurs, afin de pouvoir renseigner au mieux le touriste.

Les membres de la communication ont travaillé, à distance, sur la définition de la communication au sein de la CC4V, sous forme de jeux de rôles et sans contrainte (financière, etc.). L'objectif était de faire naître des idées. Mme DHAMS a reçu certaines propositions très intéressantes.

Enfin, dans le cadre de la Culture, des informations ont été postées sur le Facebook de la CC4V et de l'Office de Tourisme concernant la boutique de la Maison des Métiers d'Art, ouverte jusqu'au 19/12/20, afin de donner un coup de pouce aux artisans d'art qui rencontrent actuellement des difficultés.

6) Bâtiments, Travaux – M. Pascal DROUIN

M. DROUIN indique la commission s'est réunie ce matin. Il faudra s'imposer des limites au niveau des finances car les projets sont nombreux.

Les travaux en cours :

- Musée du Verre : fin des gros travaux en janvier 2021. Il a proposé à Mme DHAMS de prendre le relais sur la scénographie ;
- Dojo de Ferrières : les fondations se terminent, la dalle sera coulée fin décembre/début janvier. Les délais sont respectés.

Les travaux/études à venir en 2021 :

- Musée de Sceaux : réunion en janvier en 2021 ;
- Multi activités à Corbeilles : réunion en janvier en 2021 avec M. VILLAIN pour finaliser le projet. Les appels d'offres seront publiés au printemps 2021 pour des travaux qui débuteraient dans l'été ou en septembre ;
- Programme de rénovation des tennis : il reste 3 courts à rénover en 2021 (Le Bignon-Mirabeau, Ferrières-en-Gâtinais, Gondreville-la-Franche). Cela représente 34 000 €/tennis ;
- Ancien collège de Ferrières : Problème du service Enfance-Jeunesse qui avait besoin d'être relogé et il avait été évoqué de mettre à leur disposition le préfabriqué de l'ancien collège. M. BEAUVAIS a indiqué que le préfabriqué ne pouvait pas convenir car il s'agit d'une ancienne salle de chimie, et nécessite beaucoup de travaux. Il est envisagé de faire des travaux dans une partie de l'ancien collège (vitres, portes, sectoriser le chauffage) ;
- Chapelle Sainte Apolline : Restauration ou Appel d'Offres avec recherche d'architecte ? Le dossier serait repris par la commission Culture et Patrimoine.

M. DROUIN précise qu'il y a également d'autres projets à venir :

- Gendarmerie de Ferrières ;
- Court de tennis couvert à Corbeilles ;
- Mise aux normes des vestiaires Foot de Corbeilles : agrandissement, arrosage, etc. En attente du devenir du club ;
- Multisport à Corbeilles : emplacement retenu par la commune, échange avec M. Joël LELIEVRE sur le choix de la parcelle, était-elle située dans le PPRI ?
- Etudes thermiques sur les gymnases de Dordives et Ferrières afin de réaliser des économies de chauffage ;
- Aire de musculation intergénérationnelle à Ferrières ;
- Rénovations de terrains de pétanque à Préfontaines et Villevoques ;
- Création d'un terrain de pétanque à Préfontaines.
- Réhabilitation du terrain de football de Fontenay : Estimation réalisée (terrain ≈ 80 000 €, éclairage ≈ 30 000 €, plus création de vestiaire). M. LARCHERON précise que ce terrain a été désaffecté par le club de foot il y a plus de 2 mandatures. Il s'agit d'une demande de l'ESG. Comme l'indique M. DROUIN, ce projet est très coûteux. M. LARCHERON rappelle qu'il y a des terrains de foot sur Dordives et Ferrières. M. DUSOULIER rappelle que c'est une suggestion uniquement, il y a sans doute d'autres solutions.
- Rénovation des bureaux de la CC4V : Devis réalisés. A la réunion de bureau, il a été évoqué de déménager une partie de la CC4V dans les locaux de la Trésorerie, est-il judicieux de poursuivre les travaux dans les

locaux actuels (isolation) ? M. LARCHERON indique que la Trésorerie ne pourra accueillir tous les agents, dont le service Enfance-Jeunesse. M. DROUIN rappelle que les bureaux sont occupés, il faudra donc que les agents se déplacent le temps des travaux.

- Contrats de maintenance de la CC4V : les contrats étaient reconduits systématiquement jusqu'alors. En 2021, il est envisagé de faire des consultations afin de les actualiser.

7) Aménagement de l'espace, Urbanisme – Mme Sylvie COSTA

Mme COSTA rappelle que de nombreux échanges et réunions ont eu lieu fin novembre/début décembre 2020, sur le PLUi. Lors du dernier COPIL, il a été demandé aux communes de faire remonter les questions au bureau d'études ECMO ainsi que des documents et photos, **au plus tard le 04/01/2021**. Passé cette date, ECMO ne pourra plus modifier les documents et pièces demandées.

Mme COSTA rappelle que Mme BRUZI et elle-même sont à votre disposition pour répondre à toutes demandes particulières. Par exemple, il leur a été demandé, dans une commune, de rencontrer les propriétaires afin de leur expliquer les démarches du PLUi.

La commission d'urbanisme aura lieu le 05/01/2021 à 15 heures, à la salle du conseil de Ferrières. A cette occasion, les questions en suspens et présentés par le bureau d'études, seront validées.

Le COPIL aux PPA aura lieu le 21/01/2021 à 9 heures. Les élus de la CC4V y sont conviés afin d'échanger avec la DDT.

8) Voiries, Réseaux – M. Joël LELIEVRE

M. LELIEVRE fait un point sur la commission :

- Parking des ailes à Dordives : avant le début des travaux, déplacement sur site le 18/12/20 à 14h30 afin de localiser les réseaux pour l'emplacement des bornes électriques ;
- Devis pour le marquage de la Rue des Entrepreneurs à Fontenay.

La prochaine commission aura lieu le 07/01/2021 à 14h30, en attente de précision.

9) Action Enfance Jeunesse – M. Claude MADEC-CLEI

M. MADEC-CLEI tenait à préciser que le service Enfance/Jeunesse était nomade puisque M. SEGURA va devoir déménager de Dordives, et l'atelier Jeunesse sera dans l'ancien collège de Ferrières. Le service est tributaire des autres communes.

Il s'adresse ensuite à Mme DHAMS en lui disant qu'elle a de la chance de ne pas avoir de contraintes alors qu'il en a beaucoup.

M. LARCHERON précise que l'atelier Jeunesse peut rester là où il se trouve tant que les travaux de la Maison ou Centre de Santé n'ont pas débuté. Il nous reste environ 6 mois pour trouver un nouveau local. M. DUSOULIER précise à son tour que les travaux à Dordives ne débiteront pas avant un an.

10) Eau & assainissement – M. Jean-Louis VERCRUYSEN

SPANC

- **ANC polluants** : Le SPANC a envoyé un mail aux communes le 01/12/20 comprenant :
 - La liste des ANC polluants ;
 - Un modèle de courrier à adresser aux administrés concernés.
- **Bilan des contrôles au 16/12/2020**

Types de Contrôles	Nombre
Contrôles de Conception	47
Contrôles d'exécution	45
Diagnostics Cession Immobilière	88
Contrôles de Bon Fonctionnement	400
Total	580

Contrôles de bon fonctionnement programmés sur : Fontenay (91) du 16/11 au 17/12/20
Préparation des contrôles de bon fonctionnement 2021 : Ferrières, Griselles, Villevoques

GEMAPI –EPAGE (Etablissement Public de Gestion d'Aménagement et de Gestion des Eaux) DU BASSIN VERSANT DU LOING – PAPI

M. FRISCH, des élus du territoire de la CC4V et Mme MARTIN ont participé aux comités de pilotage des sous-bassins versants du Loing où ont été présentées les actions/travaux envisagés sur la CC4V :

- **Cléry** (25/11/20)
 - o Diagnostics des moulins de la Cléry en cours (6 réalisés/32) ;
- **Loing Médian** (25/11/20)
 - o **Barrage de la Retournée, Fontenay** : restauration de la continuité écologique, projet en cours de révision suite à l'avis de l'OFB (Office Français de la Biodiversité), travaux envisagés septembre à novembre 2021 ;
 - o **Site de Grands Moulins, Dordives, Château-Landon, Souppes-sur-Loing** : suppression des vannes juin/juillet 2020, projet initialement porté par le SMAGL (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Loing 77) et aujourd'hui par le Comité Loing Aval de l'EPAGE ;
- **Betz** (27/11/20) :
 - o **Rejets EP au niveau de l'A6** : relances auprès APRR ;
- **Fusin** (02/12/20) :
 - o **Entretien des ripisylves** (DIG) sur environ 39 km ;
 - o **Restauration morphologique du Maurepas, Corbeilles** : étude en cours

11) Actions sportives – M. Guy DUSOULIER

M. DUSOULIER indique que le sport est à l'arrêt avec la COVID.

En ce qui concerne les travaux, M. DROUIN a évoqué les différents chantiers.

Les protocoles pour la reprise des sports sont en cours de révision. Les activités aux piscines ont pu reprendre le 15/12/20 jusqu'au 18/12/20. Les piscines et gymnases sont fermés pendant les vacances de Noël. La reprise est prévue en janvier 2021.

M. DUSOULIER interroge l'assemblée concernant l'attribution de subventions aux associations sportives pour 2021, 10 % supplémentaire ou en moins ? M. LARCHERON indique qu'il faudra procéder à une analyse des bilans de fin d'année et des états budgétaires envoyés par les associations, afin d'avoir une visibilité complète de leurs situations économiques. M. DUSOULIER indique qu'il a reçu 9 dossiers sur 15 environ. Globalement, le montant des subventions sera certainement le même qu'en 2020.

M. DUSOULIER présente la situation de l'AS du collège de Ferrières, qui a perçu une subvention 5 700 €. Ils ont dépensé 3 700 €, il souhaitait donc reverser 2 000 € à la CC4V.

Lors du conseil communautaire, la CC4V a délibéré pour la signature d'une convention avec le TAC mais cela concernait également la mise à disposition du gymnase de Dordives pour le CHAM (association de jeunes

handicapés). Mme BORDAS précise que la CC4V a délibéré de manière à ce que M. DUSOULIER ait délégation pour signer toutes autres conventions.

12. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A. RAPPEL DES PROCHAINES RÉUNIONS DE BUREAU ET CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

M. LARCHERON n'est pas en mesure de communiquer à ce jour les dates de bureau et conseil pour janvier 2021. Il aura certainement une réunion de bureau après la mi-janvier 2021. Une conférence des Maires sera organisée à la fin janvier 2021.

M. LARCHERON rappelle qu'il s'agit du dernier conseil communautaire de Mme BORDAS. Au nom des élus de la CC4V, M. LARCHERON remercie Mme BORDAS pour les 8 années passées à la CC4V, à nous épauler, et le temps passé à la gestion de la CC4V. Il lui souhaite également une pleine réussite et épanouissement dans vos nouvelles fonctions, un peu plus au sud et au soleil, mais surtout plus proche de votre famille. Bon vent Karine !

M. LARCHERON remet deux ouvrages à Mme BORDAS, un sur le département du Loiret et le Gâtinais vue du ciel, Histoires d'histoire (une production de la fédération française des fêtes et spectacles historiques).

Mme BORDAS prend la parole afin de remercier M. LARCHERON et les élus pour lui avoir accordé leurs confiances au cours de ces 8 années. Ce fut un travail passionnant avec une grosse révolution pour les intercommunalités avec la Loi Notre. Ce fut une expérience riche tant sur le plan professionnel que personnel. C'est forte et riche de cette expérience, qu'elle peut s'envoler vers d'autres horizons. Elle souhaite une bonne continuation et beaucoup de projets au niveau de la CC4V.

M. LARCHERON termine en souhaitant à tous de bonnes fêtes de fin d'année malgré la COVID, le confinement et dans le respect des gestes barrières. Soyez prudents, prenez soin de vous ! Profitez de votre famille, mais pas trop... Bonnes fêtes et à l'année prochaine !

Sans autre point à l'ordre du jour, le conseil de communauté se termine à 22h10.

Le Président,

Gérard LARCHERON